ISABELLE SCHÖMANN

Avocate spécialisée en droit du travail, Chercheure à ETUI, coordinatrice de NETLEX.
Thèmes de recherche : Droit du travail européen et Dialogue social européen, Droit comparé du travail, Droits sociaux fondamentaux et Gouvernance d'entreprises.
Parmi ses publications :
~ National reforms of collective labour law in time of crisis: a new landscape in Europe In Brodie and Zahn (eds) The Future of Regulation of Work: New Concepts, New Paradigms, Palgrave Macmillan Publisher Ltd, UK (2016).
~ Droit social européen : dessous alarmants de la simplification, Metis, 1ere partie (28 novembre 2015) et 2nde partie (09 décembre 2015).

Mieux légiférer dans l'Union Européenne : Simplifier ou dénaturer l'acquis communautaire ?

Analyse critique d'une initiative de la Commission au regard du Droit du travail

ABSTRACT

The growing politicization and intensification of the "Better Regulation" agenda, including the REFIT ("regulatory fitness and performance programme"), has led to the introduction of a rhetoric according to which any piece of legislation is deemed an obstacle to growth, competitiveness and employment, as well as particularly burdensome for SMEs. Notwithstanding the criticism that can be levelled at its expensive and time-consuming, the initiative is qualitatively questionable in particular as regards impact assessments, to the point where the REFIT may appear as a real threat to the social acquis of the European Union. Under cover of a necessary modernization of labour law with the view to defeat European regulatory bureaucracy, the "Better Regulation agenda" is used to attempt to deregulate the social acquis communautaire, while 'instrumentalizing'' the principles underlying the European Union, in the absence of democratic legitimacy of the whole mechanism.

KEY WORDS : Labour law, European Union, Better Regulation, deregulation.

RÉSUMÉ

La politisation croissante et l'intensification du programme européen « Mieux légiférer », y compris le REFIT (« programme de remise en forme réglementaire et performance »), ont conduit à l'introduction d'une rhétorique communautaire selon laquelle tout projet de loi et tout acte législatif sont considérés comme des obstacles à la croissance, la compétitivité et l'emploi, surtout pour les PME. Nonobstant la critique selon laquelle cette initiative est très couteuse notamment en terme de ressources, elle est qualitativement discutable en particulier en ce qui concerne les évaluations d'impact, au point où le REFIT peut apparaître comme une menace réelle pour l'acquis social de l'Union européenne. Sous couvert d'une nécessaire modernisation du droit du travail, notamment pour vaincre une bureaucratie réglementaire européenne, le programme « Mieux légiférer » s'emploie à tenter de déréguler l'acquis social communautaire, tout en instrumentalisant les principes qui fondent l'Union européenne, et ce, en l'absence de légitimité démocratique sur lequel repose l'ensemble du mécanisme.

MOTS CLÉS : Droit du travail, Union Européenne, « Mieux légiférer », déréglementation .